Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Contester une contravention (feu rouge)

Par Visiteur

Bonjour,

Voici les faits:

je traverse un carrefour, au moment ou je passe le feu, il était orange. 300 mètres plus loin, une voiture de police m'a poursuivi et ils m'ont demandé de s'arrêter, l'agent m'a reproché le nom du respect du feu rouge. ils m'ont signalés qu'ils était à ma gauche au niveau du carrefour.
Personnellement je suis persuadé que je l'ai franchi en orange. je souhaite savoir si c'est possible de contester ce PV.
Merci d'avance

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

En fait contrairement à ce que l'on pense et à ce qui est dit que le feu soit rouge ou orange il faut marquer l'arrêt sauf impossibilité : article R.412-31 du code de la route: " Tout conducteur doit marquer l'arrêt devant un feu de signalisation jaune fixe, sauf dans le cas où, lors de l'allumage dudit feu, le conducteur ne peut plus arrêter son véhicule dans des conditions de sécurité suffisantes".

Bien cordialement